

## APPEL A CANDIDATURES

**Extension des ateliers éducatifs  
périscolaires au bénéfice des enfants  
scolarisés dans les écoles situées dans les  
nouveaux quartiers de la politique de la Ville  
( QPV)**

## ❖ Les contenus éducatifs

Les objectifs des ateliers et les attendus

## ❖ Les ateliers aujourd'hui

Quelques chiffres et les appréciations des bénéficiaires

## ❖ Le dépôt des offres

Où et comment s'y prendre ?



## Les objectifs des ateliers éducatifs

Les activités permettent à l'enfant d'acquérir des **savoirs, des savoir-être et des savoir-faire** pour élargir ses connaissances et ses centres d'intérêt dans les domaines sportif, artistique, scientifique, de sensibilisation à l'environnement.

Elles contribuent à valoriser **les talents et les compétences autres que scolaires et à construire de l'estime de soi**

Les interventions sont également des temps où les enfants s'impliquent dans des projets collectifs, construisent en équipe, développent et partagent des idées.

Les activités ont également pour vocation d'inciter les enfants à une pratique régulière en favorisant la création de passerelles vers une **pratique autonome et pérenne en temps extrascolaire**.

Ce dispositif concerne plus particulièrement les enfants les plus éloignés des pratiques de loisir et des activités extra scolaires avec l'idée de découverte notamment

- *La pratique artistique pour cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son sens critique sur tous les temps de l'enfant,*
- *La pratique physique et sportive pour un mieux-être,*
- *La compréhension des enjeux environnementaux pour agir et préserver notre planète*

## Les ateliers éducatifs aujourd'hui

**4 100 enfants bénéficiaires** toute au long l'année encadrés par une centaine de partenaires associatifs et individuels dans 29 écoles en REP/REP+ et QPV

**360 ateliers par semaine** : 39% d'activités physiques, 34% d'activités artistiques, 24% d'activités ludiques, 4% en sciences et environnement

### Quelques éléments de l'évaluation menée en juin 2022 :

**85 % des enfants** (765 réponses) disent avoir du plaisir à participer aux activités, à y apprendre quelque chose, à apprécier l'intervenant et ont toujours envie de participer.

**91% des parents** (1 500 réponses) des enfants inscrits pensent que leur enfant aime participer aux ateliers et sont très satisfaits du dispositif tant sur l'aspect éducatif qu'organisationnel.

**88% des intervenants** (133 répondants) sont satisfaits de la manière dont se déroulent leur atelier.

Les **directions d'école** (50 % de répondants) estiment à **92%** que les ateliers sont complémentaires aux programmes scolaires.

## L'organisation des ateliers éducatifs

Ces ateliers, gratuits pour les familles s'adressent aux enfants de 6 à 11 ans, scolarisés sur la base du volontariat et du choix de l'enfant.

1. Un atelier de 12 séances par semestre de 16h30 à 18h mais aussi potentiellement entre 12h et 14h ou encore le mercredi matin

1er semestre : mi-octobre aux vacances d'hiver

2nd semestre : des vacances d'hiver à juin.

2. Sont concernées les écoles :

Louvois, Conseil des XV, Sturm,  
Saint Aurélie, Finkwiller  
Albert Legrand  
Gustave Doré



3. Environ une centaine d'ateliers à programmer par semaine dans ces nouvelles écoles.

## Qui peut intervenir ? Quelles sont les modalités de l'appel à projets ?

**Associations,  
Compagnies  
artistiques,  
Clubs sportifs,  
Autoentrepreneurs,  
Coopératives,  
Collectifs ....**

- **Vous répondez à un marché public pour les années scolaires 2025-2026 ET 2026-2027**
- **Télécharger un dossier et répondre sur la plateforme suivante : [www.alsacemarchespublics](http://www.alsacemarchespublics)**
- **Paiement sur facture après réalisation des prestations.**

**Candidats  
individuels sans  
statut juridique**

- **Vous répondez à un appel à candidatures pour les années scolaires 2025-2026 ET 2026-2027**
- **Télécharger un dossier de candidature sur [www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu) page Actu et répondre par mail à [fabienne.vogel@strasbourg.eu](mailto:fabienne.vogel@strasbourg.eu)**
- **Paiement en heures de vacation sur une base tarifaire préétablie.**

## **Le projet d'intervention doit présenter :**

- les objectifs éducatifs,
  - la pédagogie mise en œuvre au regard de l'âge du public,
  - le descriptif des séances sur la base de 12 interventions d'1h30 en indiquant la progression proposée
  - Le matériel utilisé
- + Pour les projets artistiques
- le lien entre le projet d'intervention et la démarche artistique personnelle de l'intervenant et la ou les productions envisagées.

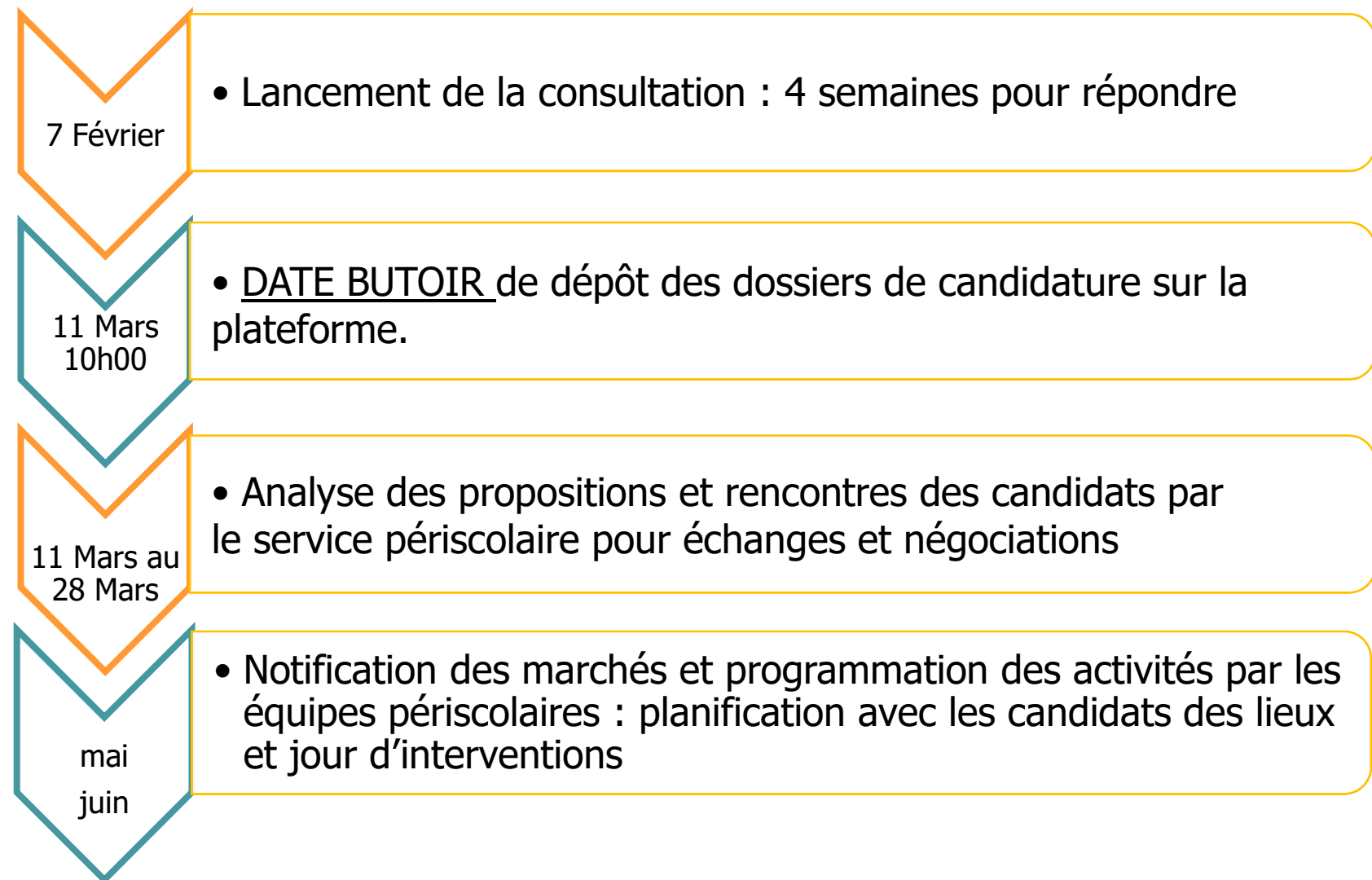
Chaque candidat-te peut proposer :

- plusieurs projets d'activités,
- Différencier la ou les activités selon qu'il s'adresse à des enfants de cycle II (CP au CE2) ou de cycle III (CM1-CM2).

Le détail des pièces à fournir au titre de la candidature figure dans les documents de consultation.

Votre attention est attirée sur les CV, les casiers judiciaires des intervenants pressentis.

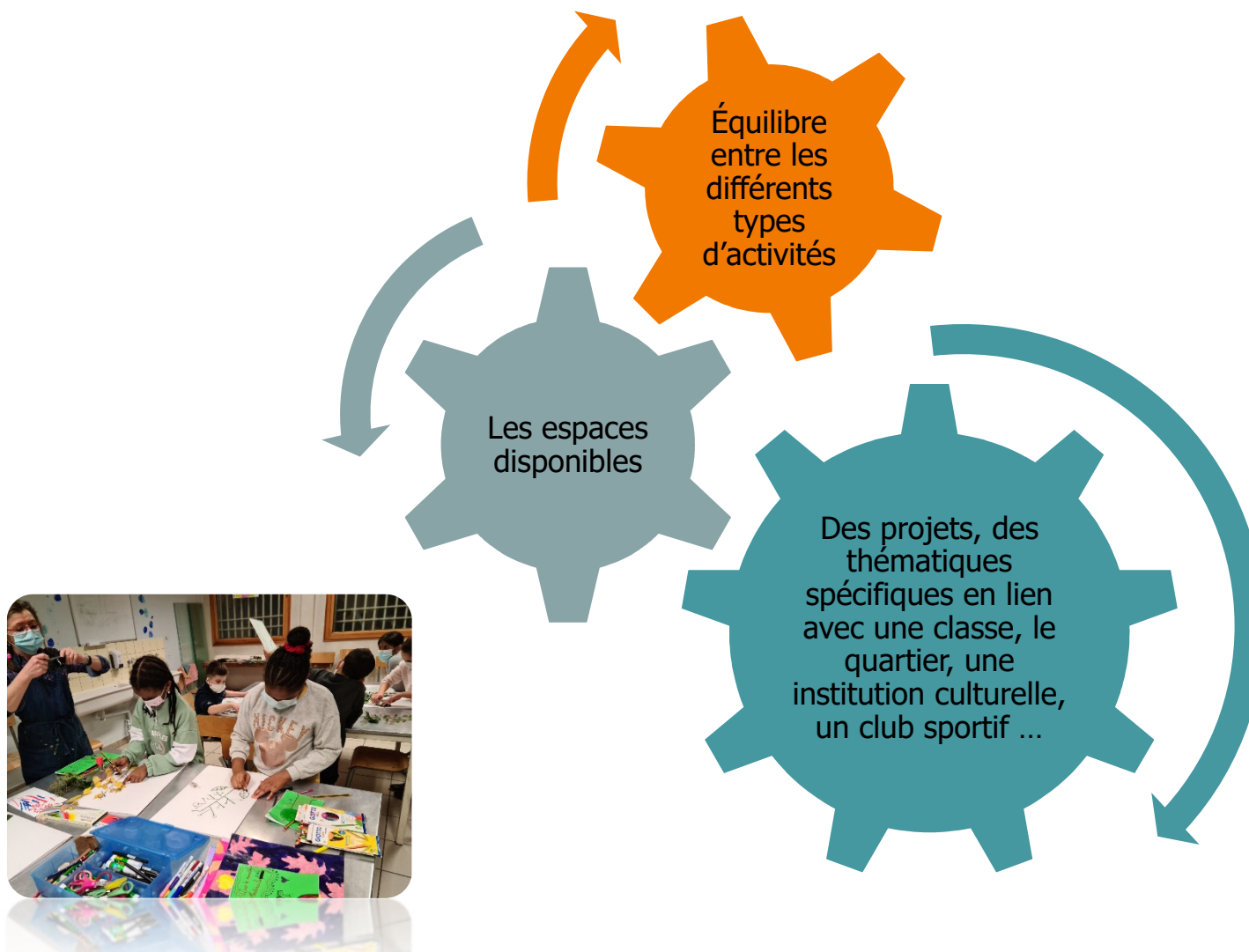
## Les étapes – le calendrier





## La programmation des ateliers éducatifs périscolaires

Sur la base des projets retenus (critères de qualité 50% et de tarif 50%), les équipes périscolaires élaborent pour chaque école un programme d'activités ad hoc.



## Modalités d'obtention des pièces du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le profil d'acheteur Alsace Marchés Publics, accessible à l'adresse suivante :

<https://alsacemarchespublics.eu>



Il est important de vous créer un compte sur la plateforme où vous renseignerez notamment le numéro SIRET et la raison sociale de votre société/association ainsi qu'une adresse électronique nous permettant de vous tenir informé des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues,...).

Si vous ne disposez pas de numéro de SIRET, l'enregistrement se fait dans l'encadré « entreprise sans numéro de SIREN/SIRET » en sélectionnant comme pays la France.

## Modalités de dépôt des offres:

Le dépôt de votre offre devra se faire obligatoirement par voie électronique via l'utilisation du profil acheteur Alsace Marchés Publics.

Ne pas attendre le dernier jour pour vérifier les prérequis techniques pour la remise électronique d'une réponse.



Anticiper le dépôt de son offre. Cette dernière est à remettre avant la date et l'heure limites de réception des offres qui figure en page de garde du Règlement de la consultation.

La signature électronique ne sera pas exigée lors de cette consultation.

Pour vous aider, vous trouverez ci-après un lien pour accéder à une foire aux questions : <https://portail.alsacemarchespublics.eu/entreprises/foire-questions-pour-entreprises/>

Pour toute question relative à l'utilisation du portail Alsace Marchés Publics, n'hésitez pas à contacter l'équipe support au 03.69.49.39.10. L'assistance téléphonique est accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00-à 17h00. En dehors de ces plages horaires, vous êtes invités à utiliser l'adresse courriel : [alsacemarchespublics@alsace.eu](mailto:alsacemarchespublics@alsace.eu) .

## Points particuliers

- Une fois le marché attribué, les offres seront signés manuscritement par dérogation à l'obligation de signature électronique.
- Si l'un des opérateurs retenus a recours à un sous traitant (c'est-à-dire à un autre opérateur que celui titulaire du marché) pour exécuter une partie des prestations une démarche supplémentaire est à accomplir. Il devra transmettre un formulaire de déclaration de sous-traitance (DC4) signé manuscritement à la collectivité. La sous-traitance sera agréée par la collectivité
- Précision : la sous traitance est autorisée pour un maximum de 80 % de la prestation objet du marché
- A noter que si l'intervenant n'est pas celui prévu initialement mais qu'il adhère à l'association titulaire du marché, il ne s'agit pas de sous-traitance.

Pour toute question au service des Achats et de la Commande Publique :  
[marchespublics@strasbourg.eu](mailto:marchespublics@strasbourg.eu) TEL : 03 68 98 51 19